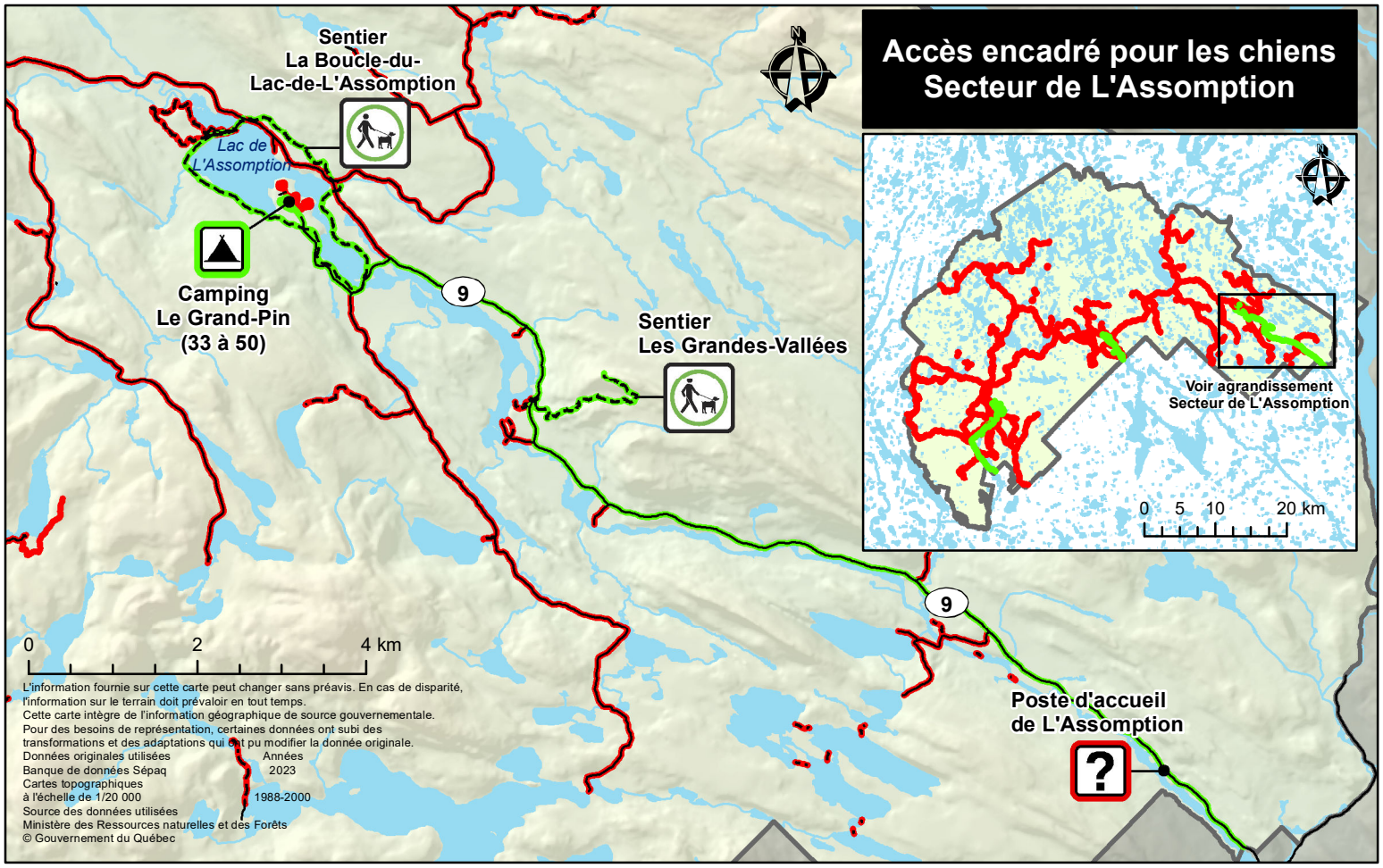
Accès encadré pour les chiens
Secteur de L'Assomption
Sentier
La Boucle-du-
Lac-de-L'Assomption
Lac de
L'Assomption
Camping
Le Grand-Pin
(33 à 50)
9
Sentier
Les Grandes-Vallées
9
Poste d'accueil
de L'Assomption
0
2
4 km
L'information fournie sur cette carte peut changer sans préavis. En cas de disparité,
l'information sur le terrain doit prévaloir en tout temps.
Cette carte intègre de l'information géographique de source gouvernementale.
Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des
transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.
Données originales utilisées Années
Banque de données Sépaq 2023
Cartes topographiques
à l'échelle de 1/20 000 1988-2000
Source des données utilisées
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
© Gouvernement du Québec
Voir agrandissement
Secteur de L'Assomption
0 5 10 20 km

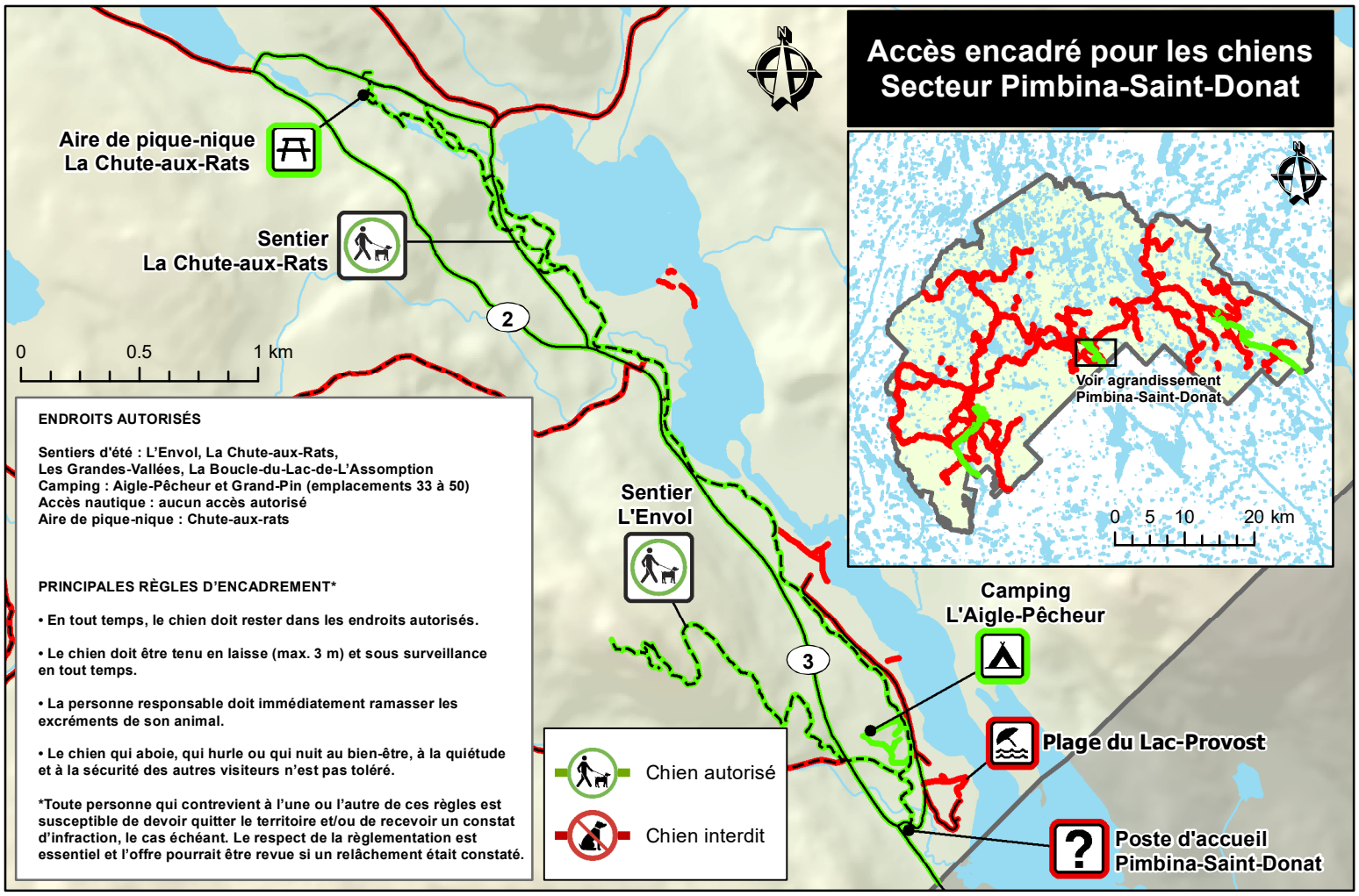
Accès encadré pour les chiens
Secteur Pimbina-Saint-Donat
Aire de pique-nique
La Chute-aux-Rats
Sentier
La Chute-aux-Rats
2
0
0.5
1 km
ENDROITS AUTORISÉS
Sentiers d'été : L'Envol, La Chute-aux-Rats,
Les Grandes-Vallées, La Boucle-du-Lac-de-L'Assomption
Camping : Aigle-Pêcheur et Grand-Pin (emplacements 33 à 50)
Accès nautique : aucun accès autorisé
Aire de pique-nique : Chute-aux-rats
PRINCIPALES RÈGLES D'ENCADREMENT*
• En tout temps, le chien doit rester dans les endroits autorisés.
• Le chien doit être tenu en laisse (max. 3 m) et sous surveillance en tout temps.
• La personne responsable doit immédiatement ramasser les excréments de son animal.
• Le chien qui aboie, qui hurle ou qui nuit au bien-être, à la quiétude et à la sécurité des autres visiteurs n'est pas toléré.
*Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre de ces règles est susceptible de devoir quitter le territoire et/ou de recevoir un constat d'infraction, le cas échéant. Le respect de la règlementation est essentiel et l'offre pourrait être revue si un relâchement était constaté.
Sentier
L'Envol
3
Chien autorisé
Chien interdit
Camping
L'Aigle-Pêcheur
Plage du Lac-Provost
Poste d'accueil
Pimbina-Saint-Donat
Voir agrandissement
Pimbina-Saint-Donat
0 5 10 20 km